

AFFAIRE N°24/12 - Endiguement de la Ravine des Patates à Durand -Autorisation de demander à l'Etat le transfert de gestion des terrains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 6 octobre 1976, vous m'avez autorisé à passer avec l'Etat un acte de concession d'endiguement concernant la ravine des Patates à Durand et à désigner la Direction Départementale de l'Equipement comme maître d'oeuvre de l'opération.

Cependant, à la suite de la réunion qui s'est tenue à la Préfecture le 13 janvier 1977, il s'avère que cette formule est très longue et très lourde à mettre en oeuvre et dans une certaine mesure aléatoire.

Un autre procédé beaucoup plus rapide et beaucoup plus sûr consiste à demander à l'Etat un simple transfert de gestion du Domaine public : la Commune succèdera donc à la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer la gestion des terrains récupérés par l'endiguement.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à signer une convention avec l'Etat à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Vu

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

sur copie conforme

Saint-Denis, le 4 février 1977

le chef de bureau délégué

J. LACOSTE

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, toutes les affaires à l'ordre du jour ont été examinées. Quelqu'un a-t-il une question à poser ?

M. RIVIERE - Monsieur le Maire, je voudrais attirer votre attention sur la piscine olympique du Chaudron. J'ai constaté qu'après la fermeture et après le départ du maître-nageur, il y a environ 60 enfants, grands et petits, qui viennent se baigner et ils y restent jusqu'à 22 heures. S'il leur arrive quelque chose, la Mairie sera responsable.

LE MAIRE - L'entrée étant gratuite, c'est étonnant qu'ils viennent la nuit.

M. RIVIERE - Ils bousculent le gardien pour pouvoir entrer.

LE MAIRE - Nous ne pouvons pas mettre une section de gendarmerie devant la piscine le soir.

M. RIVIERE - Nous devrions ajouter un nouvel avis pour informer la population que la Mairie se dégage de toute responsabilité quand la piscine est fermée.

LE MAIRE - Nous consulterons les experts. Nous ajouterons cette formule, mais je ne sais pas si elle dégagera notre responsabilité en cas d'accident.

M. BOURHIS - Je voudrais attirer votre attention sur les pratiques de la Société E.D.F. Elle s'est permise de couper l'électricité aux abonnés sous prétexte que leur compteur n'avait pu être relevé. Or, lors du passage du cyclone Clarence, ils avaient des provisions et elles se sont abîmées.

M. de BALBINE - L'E.D.F. envoie des lettres recommandées aux abonnés. Ils sont obligés de payer les frais pour les retirer.

LE MAIRE - Nous attirerons l'attention de l'E.D.F. sur ces 2 points.

M. de BALBINE - Monsieur le Maire, est-ce qu'il ne serait pas possible de construire un garage pour mettre à l'abri les véhicules communaux ?

LE MAIRE - La dégradation des véhicules n'est pas importante. Il faudrait un immense garage.